

HeBoFill® BL-SP 040

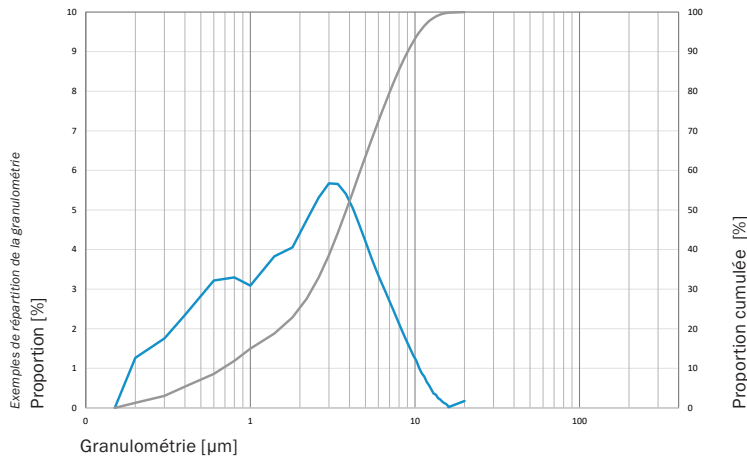
Basic Line - Single Platelet + D₅₀ 10

HeBoFill® BL-SP 040 est une poudre de nitrure de bore ayant une structure en plaquettes marquées et un degré de pureté élevé. Ce produit ne s'agglomère presque pas. Fait office de matériau de remplissage et d'additif la poudre améliore la résistance à la température et la conductivité thermique.

- Avantages**
- ▶ Très bonne conductivité thermique - même avec un faible niveau de remplissage
 - ▶ Propriétés séparatrices et lubrifiantes optimales, même par des températures élevées
 - ▶ Faible augmentation de la viscosité
 - ▶ Isolant électrique
 - ▶ Agglomération faible
 - ▶ Physiologiquement sans danger

- Applications habituelles**
- ▶ Matériau de remplissage dans les agents de séparation et de lubrification
 - ▶ Matériau de remplissage dans les matières plastiques

- Valeurs caractéristiques**
- ▶ Couleur : Blanc
 - ▶ Nitrure de bore : > 98,5 %
 - ▶ Oxygène total : < 1,0 %
 - ▶ Oxyde de bore : < 0,1 %
 - ▶ Carbone : < 0,1 %
 - ▶ Surface spécifique (BET) : ~ 13 m²/g
 - ▶ Taille moyenne des particules (D₅₀) : 4 µm



- Unités d'emballage**
- ▶ 1 kg dans un sachet en plastique
 - ▶ 10 kg et 20 kg en bidon de papier cartonné

- Stockage et mesures de sécurité**
- Conserver au sec. Le produit se conserve peut être conservée pendant au moins 12 mois à compter de la date de livraison dans son emballage d'origine s'il est stocké dans des conditions correctes. Pour obtenir des informations détaillées et connaître les mesures de sécurité à adopter, consulter la fiche de données de sécurité.

Les valeurs présentées ici sont des données générales relatives au produit et elles sont mentionnées à titre indicatif ; elles ne sont pas destinées à l'élaboration de spécifications. Elles sont soumises à une plage de tolérance spécifique aux conditions de fabrication et elles correspondent à l'état actuel de la technique. Sous réserve de modification des données résultant d'une amélioration du produit et des processus de production. Toujours vérifier l'absence d'atteinte aux droits des tiers et remédier à une telle situation, le cas échéant.